



Conditions générales (CG) de ROPETECH Sàrl

1 Dispositions générales

1.1 Champ d'application

Les présentes Conditions générales (CG) sont la base des relations commerciales entre ROPETECH Sàrl et ses clients¹. Elles régissent l'utilisation des prestations de construction et de service (prestations de formation, exploitation du parc, manifestations, travaux externes) ainsi que les rapports commerciaux.

Par le dépôt d'une commande, l'achat d'un billet d'entrée, l'octroi d'un mandat, l'inscription à un cours ou la conclusion d'un contrat, l'acheteur déclare accepter les conditions générales et y être lié. Les Conditions générales sont contraignantes pour tous les clients de ROPETECH Sàrl. Les dérogations aux présentes conditions ne sont valables que si un membre de la direction de ROPETECH Sàrl les a approuvées par écrit avant la conclusion du contrat.

1.2 Responsabilité

L'utilisation des prestations de ROPETECH Sàrl est associée à certains risques et se fait aux risques de l'utilisateur. ROPETECH Sàrl n'est responsable de dommages matériels et pécuniaires qu'en cas d'intention ou de négligence grave. ROPETECH Sàrl ne peut être tenue responsable ni des accidents par suite d'un cas de force majeure ni des dommages que des clients de ROPETECH Sàrl causent à des tiers. Le participant s'engage à disposer d'une couverture d'assurance suffisante.

1.3 Réclamations

Les réclamations ou les éventuels dommages subis pendant l'activité doivent immédiatement être annoncés au personnel de ROPETECH Sàrl par écrit et doivent être confirmés par ce dernier. Seuls les membres de la direction sont autorisés à reconnaître des créances au nom de ROPETECH Sàrl.

Les demandes de dommages-intérêts doivent être déposées dans un délai de quatre semaines après la fin de l'activité par lettre recommandée auprès de ROPETECH Sàrl. La confirmation du personnel ainsi que d'éventuels moyens de preuve doivent être joints à cette lettre. Toute prétention expresse en cas de dépôt tardif de la créance ou d'absence de réclamation.

1.4 Protection des données

1.4.1 Données des clients

L'ensemble des dispositions concernant la protection des données des clients figurent dans les directives en matière de protection des données de ROPETECH Sàrl qui font partie intégrante de ces Conditions générales.

1.4.2 Prise de photos par ROPETECH Sàrl

ROPETECH Sàrl se réserve le droit de réaliser des photos, des films et d'autres images à des fins de sécurité, de publicité et d'information sur l'ensemble de l'installation ainsi que lors de manifestations et cours de formation. Si un client s'y oppose, il est tenu de le communiquer à ROPETECH Sàrl par écrit et au plus tard lors de la conclusion du contrat.

1.4.3 Données de ROPETECH Sàrl

Il est interdit au client de réaliser des photos, des films ou d'autres images à des fins commerciales lors de manifestations de ROPETECH Sàrl ou dans l'enceinte du parc d'aventure. En cas de non respect, ROPETECH Sàrl se réserve le droit de faire valoir des prétentions en dommages-intérêts.

2 Exploitation du parc

2.1 Conditions de participation

En principe, les personnes dès l'âge de quatre ans ont le droit de participer pour autant qu'elles se conforment aux règles concernant l'âge et la surveillance. Chaque participant doit présenter une pièce d'identité officielle.

Les personnes qui souffrent d'une maladie ou d'une atteinte psychique ou physique, qui pourrait représenter un danger pour leur propre santé ou celle d'autres personnes, sont exclues de la participation. La participation est déconseillée aux femmes enceintes. ROPETECH Sàrl peut exclure des personnes de la participation sans indiquer de motifs.

2.2 Règles du parc

La visite du parc comporte certains risques. Les habits peuvent être salis ou endommagés, en cas de chute, vous risquez des éraflures ou il se peut que des marques apparaissent sur vos habits suite au port du harnais. Les visiteurs doivent toujours s'assurer conformément aux règles applicables, sans quoi ils risquent la chute voire même la mort. Le respect des règles du parc réduit ces risques au minimum. Chaque participant doit avoir lu, compris et accepté les règles du parc, qui font partie intégrante de ces Conditions générales, avant d'accéder aux parcours. Il le confirme par sa signature. Pour les participants mineurs, la confirmation incombe au représentant légal qui doit garantir que le participant mineur a compris et accepté les règles.

2.3 Réservations

Les réservations ne peuvent être effectuées que par le site web www.ropetech.ch. Une réservation est valable dès que ROPETECH Sàrl a établi une offre pour cette dernière et qu'elle a été confirmée par le client ou payée en ligne. ROPETECH Sàrl se réserve le droit d'annuler des réservations non confirmées. Pour les réservations comptant deux à neuf personnes, le billet d'entrée doit être prépayé.

2.4 Billets prépayés

Seuls les billets achetés via le site web www.ropetech.ch sont valables. Il est interdit de copier, de modifier ou d'imiter des billets. Le code barre doit être lisible par la machine. Chaque billet peut être imprimé à volonté sur le portail web avant d'être débité. Si deux billets identiques sont encaissés, ce n'est que celui qui est remis en premier à la caisse qui est valable. Les billets sont transmissibles. Le remboursement ou l'échange des billets est exclu. En cas d'arrivée tardive du client, la prochaine fenêtre de départ peut être utilisée à condition que des places libres soient disponibles à ce moment-là. Si aucune place libre n'est disponible, le billet est annulé

sans possibilité de remplacement. Un éventuel retard doit être annoncé le plus rapidement possible. En cas d'absence du client, la réservation est annulée sans droit au remboursement ou à la compensation du prix d'entrée.

2.5 Conditions d'annulation pour les réservations de groupe de dix personnes

La date de réservation est contraignante. Si le client ne peut pas maintenir la réservation à la date prévue, il doit le communiquer par écrit à ROPETECH Sàrl au moins vingt jours avant le début de la manifestation. Sinon, ROPETECH Sàrl a droit à l'indemnisation suivante de la part du client:

- communication écrite jusqu'à 15 jours avant le début de la manifestation: 20% du prix total;
- communication écrite jusqu'à sept jours avant le début de la manifestation: 50% du prix total;
- communication écrite jusqu'à un jour avant le début de la manifestation: 80% du prix total;
- annulation le jour de la manifestation, renonciation, retard ou interruption de la manifestation: 100% du prix total.

Le nombre de participants inscrits est ferme. En cas de réalisation de l'activité, le nombre de participants peut être adapté sans frais jusqu'au plus tard deux jours ouvrables avant la manifestation. Le nombre définitif de participants doit être communiqué par écrit à ROPETECH Sàrl.

2.6 Cartes de saison

Les cartes de saison ne sont pas transmissibles. Elles sont valables pendant toute une saison.

En cas de maladie ou d'accident du détenteur de la carte et si la carte de saison ne peut plus être utilisée, la direction de ROPETECH Sàrl peut décider d'un éventuel remboursement.

2.7 Fermeture de l'installation

Le parc d'aventure est en principe ouvert tous les jours d'avril à octobre.

ROPETECH Sàrl se réserve le droit d'annuler des manifestations pour des raisons d'exploitation. Dans ce cas, le prix d'entrée payé est remboursé. Toute autre prétention est exclue. Les éventuels remboursements du prix prépayé sont effectués par la même voie que le paiement.

Si l'exploitation doit être suspendue par suite d'un cas de force majeure (p. ex. incendie, orage, tempête), le client n'a pas droit à une indemnisation.

Les restrictions dans l'exploitation en raison d'une limitation saisonnière de l'offre ne donnent pas non plus droit à une réduction ou à un remboursement des frais d'entrée.

2.8 Prix, paiement et rabais

2.8.1 Généralités

Le prix publiés s'entendent TVA incluse. Les modifications de prix demeurent réservées. Les prix de ROPETECH Sàrl sont indiqués en francs suisses, sauf indication contraire. Par ailleurs, le paiement comptant en Euro au taux de change interne de ROPETECH Sàrl est accepté dans le parc d'aventure. La monnaie est en principe rendue en francs suisses. Dans le parc d'aventure, le paiement peut s'effectuer en liquide ou par carte Maestro et Postcard. Les groupes inscrits à partir de dix personnes peuvent demander une facture. Le paiement s'effectue avant la visite. Si un visiteur termine la visite du parc prématurément de son propre chef, il n'a pas droit au remboursement du prix d'entrée.

2.8.2 Rabais

L'entrée au parc comprend l'utilisation de l'équipement client, l'instruction par le personnel et l'utilisation des parcours. Pour bénéficier d'une réduction, il faut présenter une pièce d'identité ou un bon correspondant à la caisse.

En cas de prépaiement, le billet et la pièce d'identité doivent être présentés spontanément à la caisse. Si ce n'est pas le cas ou si un prix d'entrée erroné a été payé (p. ex. rabais pour étudiant non justifié), le client doit s'acquitter du supplément sur le prix d'entrée normal. En cas de réservation, aucun rabais pour actions spéciales ou pour familles ne peut être accordé.

Les rabais pour groupes et pour écoles sont exclusivement accordés pour les groupes inscrits à partir de 10 personnes. Les différents rabais ne peuvent pas être cumulés.

3 Prestations de formation

3.1 Inscription

Une inscription écrite est nécessaire pour participer aux cours de formation proposés par ROPETECH Sàrl. Celle-ci est contraignante. Il incombe au participant de remplir tous les critères d'admission au cours.

L'annulation de la participation doit être annoncée par écrit jusqu'au plus tard 20 jours avant le début de la manifestation à ROPETECH Sàrl. Sinon, ROPETECH Sàrl a droit à l'indemnisation suivante de la part du participant:

- communication écrite jusqu'à 15 jours avant le début de la manifestation: 20% du prix total;
- communication écrite jusqu'à sept jours avant le début de la manifestation: 50% du prix total;
- communication écrite jusqu'à un jour avant le début de la manifestation: 80% du prix total;
- annulation le jour de la manifestation, renonciation, retard ou interruption de la manifestation: 100% du prix total.

Les absences pour cause d'accident ou de maladie du participant sont exclues de cette réglementation (un certificat médical doit être présenté).

3.2 Participation

Le certificat de cours n'est établi que si toutes les conditions pour l'obtention de ce dernier sont remplies.

Une participation à l'ensemble du cours est requise. Les cours ou parties de cours manqués ne peuvent en principe pas être rattrapés. En cas de maladie, de cas de force majeure etc. la direction du cours peut décider de dérogations à cette réglementation.

ROPETECH Sàrl se réserve le droit d'exclure les participants au cours dans des cas graves (harcèlement, déprédations etc.). Dans ce cas, le participant exclu doit s'acquitter de la totalité des frais de cours.

3.3 Réalisation

Les cours sont en principe réalisés selon ce qui a été convenu. ROPETECH Sàrl se réserve le droit de regrouper des cours, de modifier le lieu du cours et de procéder à un changement du responsable de cours pour des raisons d'ordre organisationnel. En cas de nombre de participants insuffisant, les cours de formation n'ont en règle générale pas lieu. Dans ce cas, les frais de cours sont remboursés.

3.4 Frais

Les frais de cours sont fixés dans la publication ou dans le contrat correspondant et sont indépendants du résultat de formation obtenu. Une taxe d'examen doit être payée pour chaque répétition d'un examen.

4 Manifestations, travaux externes, projets de construction

4.1 Conditions

Il incombe à l'organisateur d'obtenir toutes les autorisations nécessaires (propriétaire foncier, gérance etc.) avant le début du projet. Pour les manifestations organisées dans des bâtiments, l'organisateur détermine avec un ingénieur civil la capacité de charge du bâtiment conformément aux exigences de ROPETECH Sàrl. L'organisateur veille à ce que les instructions de ROPETECH Sàrl soient strictement respectées.

4.2 Responsabilité

L'organisateur est responsable de tout dommage ou vol de matériel. La responsabilité de ROPETECH Sàrl est limitée au montant de la commande respective.

4.3 Installation et matériel

L'organisateur veille à une surveillance appropriée des installations et du matériel pendant toute la durée de l'engagement. Il discute toute modification ou adaptation de l'installation préalablement avec le collaborateur responsable de ROPETECH Sàrl.

L'organisateur s'engage à utiliser le matériel, les installations et l'équipement de protection conformément à l'accord avec ROPETECH Sàrl. Par ailleurs, l'organisateur est responsable de l'entreposage et du contrôle correct selon les instructions de ROPETECH Sàrl. Il veille de plus à ce que le matériel ne tombe pas en mains de tierces personnes. L'organisateur garantit l'accès illimité aux installations au collaborateur responsable de ROPETECH Sàrl ou à un représentant.

5 Commerce

5.1 Commandes

Les commandes sont considérées comme acceptées après la confirmation écrite de ROPETECH Sàrl. Pour les clients de ROPETECH Sàrl, chaque commande est ferme et définitive.

Pour les commandes qui dépassent le cadre normal ou celles qui sont associées à un risque financier élevé, ROPETECH Sàrl se réserve le droit d'assortir l'acceptation de la commande de conditions particulières.

5.2 Paiement

Les prix publiés s'entendent hors impôts, taxes, frais d'envoi, droits de douane et taxes d'importation/exportation. Les modifications de prix demeurent réservées. Les prix de ROPETECH Sàrl sont indiqués en francs suisses, sauf indication contraire. Sauf accord contraire, les factures doivent être payées au plus tard trente jours après la date de la facture au siège de ROPETECH Sàrl.

5.3 Transfert de propriété

Les produits concernés par ce contrat restent la propriété inaliénable et insaisissable de ROPETECH Sàrl jusqu'au paiement complet du prix d'achat TVA incluse par le client. Si le client ne respecte pas les conditions de paiement prévues ou qu'une procédure de faillite est ouverte à son encontre avant le paiement du montant total, ROPETECH Sàrl se réserve le droit de reprendre possession des produits aux frais du client. Dans ce cas, ROPETECH Sàrl et son transporteur sont autorisés à accéder pendant les heures de bureau aux installations et locaux du client pour y récupérer les produits qui s'y trouvent. Les paiements effectués par le client jusqu'au jour de la reprise demeurent chez ROPETECH Sàrl comme indemnité. En cas de saisie, le client doit informer l'huissier, lors de l'établissement du procès-verbal de saisie, de la réserve de propriété en faveur de ROPETECH Sàrl et immédiatement informer cette dernière de la saisie.

5.4 Livraison

Les dates de livraison indiquées sont indicatives. ROPETECH Sàrl ne peut pas être tenu responsable de livraisons tardives. Le délai de livraison court à compter de la confirmation d'ordre par ROPETECH Sàrl et de l'éventuel paiement dû lors de l'octroi de la commande.

5.5 Défauts

Les réclamations pour cause de défauts visibles ou de non-conformité du produit avec la commande doivent être adressées par écrit à ROPETECH Sàrl dans un délai de cinq jours après la réception des marchandises. Au terme de ce délai, ROPETECH Sàrl ne tient plus compte des réclamations.

Les restitutions ne sont autorisées que si elles ont été préalablement acceptées par ROPETECH Sàrl. Les produits doivent être envoyés franco domicile, au frais de l'expéditeur, en parfait état et dans l'emballage d'origine à ROPETECH Sàrl. Les produits sont repris ou remplacés à la discrétion de ROPETECH Sàrl.

6 For

Le for est à Berne.

7 Validité

Ces Conditions générales entrent en vigueur le 1^{er} juin 2013. Elles remplacent toutes les versions précédentes.

En cas de divergences d'interprétations des Conditions générales entre la version allemande et les versions traduites, la formulation allemande est déterminante.

ROPETECH Sàrl
Case postale 47
3000 Berne 13

¹ Pour des raisons de lisibilité, il est fait usage de désignations génériques sans mention expresse de la forme féminine